

# Séance publique du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

## Réponse à la question du groupe UMP-UDF-DVD sur le fonctionnement de la Maison départementale des personnes handicapées

Mardi 28 novembre 2006

intervention de  
**Pascal Popelin**  
Vice-président du Conseil général  
Adjoint au maire de Livry-Gargan

27 XI 06

M. le président,  
Mes chers collègues,  
Cher collègue Pierre Facon,

La dialectique de votre question illustre parfaitement la philosophie de la droite en matière de décentralisation : le gouvernement se débarrasse d'une compétence que l'Etat exerçait très mal, dans la précipitation la plus totale et dans des conditions de transfert scandaleuses, qu'il essaie pourtant de faire passer pour un grand progrès social. On place les collectivités locales -et notamment les Conseils généraux- dans une situation impossible et un an plus tard, on leur demande des comptes, sur le thème : « mais alors, bande de bons à rien, vous n'avez même pas réussi à faire des miracles ? ».

Vous demandez des comptes et c'est bien légitime. Je vais donc commencer par vous donner quelques chiffres.

Au 31 décembre 2005, 81 agents de l'Etat -rattachés à la direction départementale des Affaires sanitaires et sociales, à la direction départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation professionnelle et à l'Inspection académique- oeuvraient en faveur des personnes handicapées, notamment au sein de la COTOREP et de la CDES. Tout observateur objectif sait que les moyens consacrés par l'Etat au handicap étaient notoirement insuffisants, en particulier en Seine-Saint-Denis où l'incurie avait conduit à un stock de 36 000 demandes en attente, représentant 16 450 dossiers, avec des délais d'instruction allant de 12 à 18 mois, dans le meilleur des cas. Inutile de vous dire que, dans ce contexte, personne ne parlait d'accueil téléphonique ou de ses insuffisances : il n'existait tout simplement pas !

Voilà la situation dramatique dont le Conseil général de la Seine-Saint-Denis a hérité de l'Etat au 1<sup>er</sup> janvier 2006. On aurait pu penser que le gouvernement s'emploierait au moins à mettre à disposition de la nouvelle Maison départementale des personnes handicapées les malheureux 81 postes qui avaient conduit au désastre que je viens de décrire. Vous n'y pensez pas ! Il nous a fallu plusieurs mois d'attente pour qu'en octobre seulement, l'Etat nous notifie les mises à disposition qu'il était en mesure de nous proposer : 73 postes. Je vous laisse le soin de calculer la différence, en nombre de postes et en pourcentage.

Dans le même temps, le Département s'était engagé à créer 18 postes. 15 sont actuellement pourvus. 2 sont en cours d'affectation. Reste le poste de médecin coordinateur à pourvoir, quand nous aurons triomphé des négociations statutaires

après avec la direction des Relations avec les Collectivités locales pour être en mesure de proposer une rémunération convenable.

Au-delà de ces 18 postes créés à l'initiative du seul Conseil général, pas moins de 18 autres renforts ponctuels ont été mis en place par le toujours seul Département, d'abord avec pour objet de se lancer dans la résorption des retards, souvent malheureusement pour simplement compenser les effets pervers des postes non mis à disposition par l'Etat.

Dans ce contexte, qu'il était de mon devoir de rappeler ici, la Maison départementale des personnes handicapées a néanmoins réussi, par une politique volontariste, à résorber 6 000, soit un sixième des 36 000 demandes en attente. Elle a instruit 918 dossiers de demande de Prestation de compensation du handicap. Je salue les efforts des agents qui peuvent être fiers de ces résultats, même si dans l'absolu, ils ne doivent générer aucune autosatisfaction de notre part.

Je reconnais bien volontiers que l'accueil téléphonique n'est pas encore à la hauteur de nos ambitions. Je vous informe tout de même qu'une moyenne de 100 réponses téléphoniques quotidiennes sont données depuis la mise en place en septembre de ce service nouveau. Par ailleurs, plus de 130 personnes sont reçues physiquement chaque jour dans les locaux de la Maison départementale des personnes handicapées.

Et pour cela comme pour tout le reste, pour faire mieux, nous nous employons à nous substituer aux carences de l'Etat dans les meilleurs délais. Nous avons la volonté politique de le faire, parce qu'il est de notre devoir d'élu d'améliorer le service rendu aux populations handicapées. Mais nous le faisons à partir des seuls recrutements auxquels nous procédons, sans aucune garantie de pérennité du financement de la part incombant à l'Etat pour l'avenir.

Voilà une nouvelle illustration des fameux transferts « à l'Euro près », dont toutes les collectivités locales, quelles que soient leurs majorités, se demandent désormais s'il convient d'en rire ou d'une pleurer.

J'aurais compris, mes chers collègues, que la question que vous m'avez posée émanât de M. le ministre en charge du dossier, tant ses déplacements sur le terrain révèlent une appétence pour la découverte de la réalité et une fraîcheur qui lui sont toutes personnelles.

Je vous avoue, cher collègue Facon, que je suis par contre surpris qu'elle vienne d'un homme comme vous, que je sais défenseur sincère de la cause des personnes handicapées, élu assidu aux travaux de la Commission exécutive de la Maison départementale des personnes handicapées et donc parfaitement au fait des difficultés auxquelles nous sommes confrontés depuis un peu moins d'une année et de la manière dont nous agissons pour les résoudre.

A mon sens, la cause des personnes handicapées mérite mieux que le dénigrement politicien de l'action du Conseil général. Ce devrait être plutôt entre nous un sujet de consensus, y compris pour exiger de l'Etat les moyens humains nécessaires au bon exercice des missions de la Maison départementale des personnes handicapées.